



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 31 Mars 2022
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	17	24

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
07/04/2022

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - CRAPONNE Jean-Louis - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à COSTE Josiane.
LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à CRAPONNE Jean-Louis.
GARREL Régine a donné procuration à CACELLI Alex.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à SALUZZO Joëlle.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.

Absents excusés :

CUP Christine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel.

Secrétaire de séance : Mme RANC Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2022-03-20

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
EXERCICE 2022

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Madame BONNEFOUX soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Lors de sa séance du 3 février 2022, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2022,

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2022 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2022 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
20	1	3
	M. PENALVA	M. COUSTON MM. ADAM-PILLOT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2022 de la publication le 07/04/2022 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.